

55



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Eugene McGinley

le vendredi 18 mai 2007

Première session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le vendredi 18 mai 2007

10 h

Prière.

Conformément à l'article 10 du Règlement, l'hon. M. Murphy, ministre de la Santé, soulève la question de privilège pour rectifier des énoncés publiés le 18 mai dans un article du *Times & Transcript* de Moncton.

L'hon. M. Byrne, ministre des Entreprises Nouveau-Brunswick, accueille à la Chambre M. Shin, consul général de la République de Corée et représentant permanent de ce pays à l'OACI, et M. Min, consul attaché à la mission de la Corée à Montréal. M. MacDonald se joint au ministre à cet égard.

L'hon. M. Ouellette, ministre de l'Agriculture et de l'Aquaculture, accueille à la Chambre Yvon Poitras, député progressiste-conservateur provincial de Restigouche-Ouest de 1982 à 1987. M. Mockler se joint au ministre à cet égard.

M. Williams (Kent-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Cocagne et des environs, qui demandent que le gouvernement continue à l'été 2007 les travaux de rénovation à l'école Clément-Cormier. (Pétition 37.)

L'hon. M. Jamieson, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère de la Santé.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. R. Boudreau.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 13 h 30 sous la présidence de M. R. Boudreau.

Après un certain laps de temps, le président du comité s'absente, et M. B. LeBlanc assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence. Le président suppléant du comité, M. B. LeBlanc, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 16 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

réponses aux pétitions 29 et 32

(17 mai 2007).